

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 4 novembre 1906, M. Edmond Izard, Directeur du Service Foncier, est autorisé à accepter et à porter la décoration d'Officier du Nichan Iftikhar qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

Par Ordonnance du 5 novembre 1906, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Officier* : M. Gunnar-Ingwald Isachsen, Capitaine-Commandant de Cavalerie, norvégien;

*Chevaliers* : M. Arve Staxrød, Lieutenant au 1<sup>er</sup> d'Infanterie, norvégien, attaché au Service Géographique de Norvège;

M. le Docteur Marie-Louis-Ferdinand Loüet, Aide-Major de 1<sup>re</sup> classe au 2<sup>e</sup> Régiment de Cuirassiers à Paris;

M. Hans Hemick Horneman, candidat géologue de l'Université de Christiania.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

#### L'OUVERTURE DES COURS DE L'INSTITUT OcéANOGRAPHIQUE

Lundi 5 novembre ont commencé à la Sorbonne les cours de l'Institut Océanographique fondé par S. A. S. le Prince Albert.

Une très nombreuse assistance parmi laquelle figuraient certaines notabilités du monde scientifique se pressait, à 5 heures, dans l'amphithéâtre de la géologie, trop étroit pour cette circonstance.

S. A. S. le Prince a inauguré Lui-même Sa fondation en ouvrant la séance avec le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

L'œuvre à laquelle j'ai consacré le meilleur de mes forces, en lui gagnant le concours d'une foule d'hommes remarquables dans le monde scientifique, parvient aujourd'hui à une date mémorable pour elle : sa place est faite au sein de l'enseignement français. Et je viens célébrer avec vous le couronnement des efforts par lesquels j'ai voulu combler une lacune dont l'importance grandissait en face des résultats obtenus par mes croisières ou par celles que plusieurs pays avancés multiplient maintenant.

Il me serait agréable, en cette circonstance, de citer les noms de tous les collaborateurs avec lesquels j'ai poursuivi mes recherches océanographiques, mais ils sont légion et je me borne à rappeler que celui dont la parole va se faire entendre est un des plus anciens, des plus dévoués et des plus savants, un de ceux qui ont le plus contribué à l'étude de la faune abyssale récoltée par mes soins, et qui m'ont suivi sur la mer.

Je veux aussi, en vous disant que mon œuvre a rapproché dans une collaboration étroite les savants et les travailleurs de nombreuses nations, montrer ce que les hommes peuvent produire quand ils oublient les questions trop souvent puérides qui les divisent, pour travailler ensemble au progrès de la science qui les unit.

Voici vingt années que je groupe autour de moi, sur mon navire ou dans mes laboratoires, les savants spéciaux de l'océanographie; quelquefois sept ou huit pays coopèrent ainsi au succès de mes entreprises. Le résultat de cette association pour le bien de la communauté humaine prouve que le sacrifice des préoccupations étroites nées dans l'ignorance peut donner aux hommes la vraie fraternité qui efface la séparation artificielle des frontières de la politique ou des religions, et la véritable égalité qui exige la participation de chaque individu au travail, selon ses facultés, sous l'égide d'une justice absolue. Je songe avec joie que l'océanographie aura une grande part dans le triomphe de la vérité scientifique pour soustraire les hommes aux légendes naïves, à la barbarie héréditaire qui retiennent encore la marche de leur civilisation, et pour soumettre la direction de leurs intérêts sociaux à l'influence suprême du mérite et de l'intelligence.

Enfin, messieurs, permettez-moi de vous adresser, à vous qui, les premiers, serez venus autour de cette chaire dans laquelle j'ai placé des maîtres nouveaux, l'expression d'une sympathie presque paternelle et le vœu que vous trouviez dans les domaines d'une science que j'ai cultivée toute ma vie des satisfactions légitimes pour vos ambitions intellectuelles.

S. A. S. le Prince a ensuite invité M. le professeur Joubin, professeur de l'Institut Océanographique, à donner la leçon d'ouverture.

M. le professeur Joubin a exposé le programme de l'enseignement qu'il donnera cette année. Il étudiera plus spécialement les conditions d'existence des animaux marins et abordera les questions variées que soulève l'océanographie biologique, en faisant ressortir leurs applications pratiques.

Le magnifique succès de cette première leçon prédit un brillant avenir à l'Institut Albert I<sup>er</sup>.

Toutes les Sociétés musicales et artistiques de la Principauté, désireuses de témoigner de leurs sentiments de respectueuse déférence à l'égard de S. Exc. M. Roger, Gouverneur Général, ont organisé, jeudi soir, devant l'Hôtel du Gouvernement, une sérénade qui a donné lieu à une imposante manifestation de sympathie à laquelle on peut dire que toute la population monégasque a participé. Les membres de la Commission Communale et les bureaux de toutes les Associations locales s'étaient joints aux présidents des Sociétés organisatrices de la fête. L'affluence sur la place de la Visitation était considérable et témoignait de l'empressement mis par la population à s'associer à la manifestation de sympathie qui se préparait.

S. Exc. M. Roger a reçu d'abord les membres de la Commission Communale et les dirigeants des Sociétés qui lui ont été présentés par M. Emile de Loth, adjoint au Maire et président de la Philharmonique.

Parmi les personnalités présentes citons : M. Félix Gindre, membre de la Commission

Communale, président de l'Avenir; M. Honoré Bellando, membre de la Commission Communale; M. Adolphe Blanchy, membre de la Commission Communale, trésorier de la Philharmonique; M. Gustave Bérenger, secrétaire de la Philharmonique; M. Charles Bellando de Castro, membre de la Commission Communale, président de l'Accord Parfait; M. Louis Néri, membre de la Commission Communale, président de la Société des Régates; M. A. Noghès; M. Gaston Rebours, président de l'Estudiantina Monégasque; commandant Plati, représentant M. Alban Gastaldi, président de la Lyre Monégasque; MM. Sovera et Marsan, vice-présidents de l'Accord Parfait; M. Vatrican, président de l'Etoile; M. Cioco, président de l'Association des Anciens Elèves des Frères; M. Lucien de Castro, président du Groupe d'Etudes; M. Henri Tairraz, président du Sport Vélocipédique Monégasque; M. Ferraris, président de la Société Sportive « Monaco »; M. Lorenzi, secrétaire de la Mairie; M. Michel Gastaud, trésorier de la Société des Régates; M. Vialon, du Sport Vélocipédique Monégasque; M. Botta, président du Comité des Fêtes de la Saint-Roman; M. Théodore Gastaud, de la Société Sportive « Monaco »; M. César Chiabaut, président des Amis de la Jeunesse.

Le concert a commencé à 9 heures.

Les Sociétés musicales et chorale, la Philharmonique, l'Avenir, l'Estudiantina, la Lyre et l'Accord Parfait ont exécuté successivement un de leurs meilleurs morceaux.

S. Exc. M. Roger, entouré des membres de la Municipalité et des délégations des Sociétés, assistait, du haut du perron de l'Hôtel du Gouvernement, à l'exécution du programme musical.

A l'issue du concert, le Gouverneur Général s'est avancé sur la place de la Visitation, au milieu des Sociétés et de la foule accourue à cette fête.

M. de Loth, adjoint au Maire, se faisant l'interprète de la Municipalité et des Sociétés locales, a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Gouverneur Général,

Les Sociétés musicales et sportives de la Principauté viennent avec respect saluer Votre Excellence et adresser leurs vives félicitations et leurs souhaits de bienvenue au Magistrat éminent chargé par le Prince de Le représenter. Elles vous prient d'agréer l'hommage de tout leur dévouement et se déclarent prêtes à répondre à votre appel chaque fois qu'il vous plaira de demander leur concours pour une fête, ou pour une cérémonie quelconque.

En cette circonstance solennelle, sont accourus aussi, en grand nombre, les habitants de la Principauté, ayant à leur tête les membres de la Commission Communale. Ils étaient impatients de connaître leur nouveau Gouverneur, et de lui apporter leurs hommages respectueux.

Excellence, le peuple monégasque est animé des meilleurs sentiments; il est profondément attaché à la Famille Souveraine, il vénère et aime passionnément son Prince si bon, si généreux; il est convaincu que pour répondre à la confiance de notre Auguste Souverain, vous gouvernerez ce pays, certainement avec fermeté, mais surtout avec bonté, justice et impartialité. Il sait que vous serez le protecteur des faibles et le défenseur des droits de tous.

Il sait aussi que, fils de sénateur, membre distingué du barreau de Paris, ayant occupé le poste de préfet dans plusieurs départements importants en France, vous avez abandonné les plus hautes situations auxquelles vous appelait vos mérites pour vous dévouer aux intérêts de ce pays, et, en reconnaissance du bien que vous ferez,

ce peuple vous donne déjà son entier dévouement, son respect, son obéissance et toutes ses sympathies, et vient acclamer le haut fonctionnaire ardent et généreux qui va se consacrer à la prospérité de la Principauté et au bonheur de ses habitants.

Messieurs, habitants de Monaco, acclamons notre Gouverneur Général et par un vivat énergique qui pénétrera au plus profond de son cœur, écrivons nous :

Vive M. le Gouverneur Général !

S. Exc. M. Roger répondit aux souhaits de M. de Loth et à la manifestation de sympathie qui avait accompagné la démarche des Sociétés locales par l'éloquente allocution suivante que nous reproduisons *in extenso* :

Mon cher Président,

Je vous remercie vivement des paroles que vous venez de prononcer. Je ne manquerai pas de les porter à la connaissance de Son Altesse Sérénissime qui sera certainement touchée des sentiments de respectueux et filial attachement que vous avez exprimés à Son égard au nom de la population toute entière. En ce qui me concerne, je vous sais un gré tout particulier des souhaits de bienvenue que vous m'avez adressés et des termes si aimables dans lesquels vous l'avez fait.

Messieurs,

J'ai hâte de vous dire toute ma gratitude pour le plaisir que vous m'avez causé. Vous venez de montrer un talent qui justifie pleinement votre brillante réputation et pour lequel il m'est agréable de vous adresser mes meilleures félicitations.

Soyez en remerciés.

Mes remerciements vont également aux membres de la Commission communale et à vos Présidents comme aux Présidents de toutes les Sociétés qui ont tenu à se joindre à vous. Cette manifestation si sympathique me donne l'occasion, dès mon arrivée dans la Principauté, d'entrer en contact direct avec de nombreux représentants de la population. Elle me permet de m'adresser par votre intermédiaire aux habitants de ce merveilleux pays dont l'administration m'a été confiée par notre Auguste Souverain de leur dire :

J'ai le devoir de me montrer toujours et en toutes choses, l'exécuteur fidèle de la volonté et des ordres de S. A. S. le Prince. Notre Souverain veut que tous les habitants de ce pays rencontrent auprès de Son représentant à Monaco l'appui le plus efficace comme le plus paternel.

C'est pourquoi vous me trouverez disposé à travailler sans relâche au développement économique de la Principauté, comme à défendre vos intérêts légitimes et à protéger vos personnes.

C'est pourquoi aussi mon cabinet sera ouvert à ceux qui manifesteront le désir d'être reçus par moi et pourquoi enfin, en même temps que je réserverai à tous sans distinction de fortune et de condition sociale, une réception également courtoise, je me montrerai particulièrement accueillant pour ceux qui, en raison de leur situation modeste, ont besoin de se sentir encouragés pour pouvoir s'expliquer en toute liberté d'esprit.

Ai-je besoin d'affirmer ici que les plus anciens habitants de la Principauté, c'est-à-dire les Monégasques, seront de ma part l'objet d'une vigilante sollicitude.

Je me plais à espérer que les fonctionnaires, les employés et agents placés sous mon contrôle ou sous mon autorité, s'inspireront de cette déclaration dans leurs rapports avec le public.

Ils se conformeront ainsi à la volonté de Son Altesse Sérénissime.

Ce discours a été plusieurs fois interrompu par de chaleureux applaudissements.

La musique de la *Philharmonique* exécute alors l'*Hymne Monégasque*, après lequel S. Exc. M. Roger crie : « Vive le Prince ! », et la foule répète ce cri avec enthousiasme.

Sur l'invitation du Gouverneur Général, les personnalités présentes et tous les exécutants des Sociétés se sont rendus ensuite dans la grande salle du Conseil d'Etat où un punch d'honneur leur a été offert.

En levant son verre, le Gouverneur Général a porté un toast et rendu un éloquent et affectueux hommage à S. A. S. le Prince de Monaco. Voici en quels termes il s'est exprimé :

Messieurs,

Je voudrai sans retard justifier la confiance mise en moi par notre Auguste Souverain en méritant promptement les sympathies de tous les hommes d'initiative, de travail et de conscience qui vivent sur Son territoire privilégié. Les efforts ne me coûteront pas pour atteindre ce but.

Notre pensée doit se reporter avec une respectueuse gratitude vers l'Auguste Souverain qui commande aux brillantes destinées de la Principauté. S. A. S. le Prince s'est, en toutes circonstances, montré l'ardent défenseur du Droit, de la Justice et de la Vérité. Il a toujours mis au service de son pays, de ses sujets et de la science, un dévouement sans borne et un inlassable labeur. Son représentant parmi vous ne chercherait pas à se montrer digne du choix dont il a été honoré, s'il ne s'efforçait d'assurer l'application constante des règles et des méthodes pratiquées par celui dont émane son pouvoir.

C'est dans ces sentiments que je prends la liberté de lui adresser l'expression de notre inaltérable fidélité à Sa personne et aux devoirs qu'il nous a tracés.

Vive le Prince Albert !

Cette acclamation a été reprise en chœur par toute l'assistance qui a associé à son ovation le Gouverneur Général.

La réunion s'est poursuivie quelques instants dans la plus franche cordialité, puis, comme ses hôtes s'apprétaient à partir, le Gouverneur Général les assura une fois encore de sa bienveillante sollicitude. « Soyez persuadés, dit-il, que vous me trouverez toujours sincèrement désireux de vous être utile ou agréable, dans la mesure de mes moyens, chaque fois que vous ferez appel à moi. »

En quittant l'Hôtel du Gouvernement où ils venaient d'être si aimablement reçus, tous les membres des Sociétés ont défilé devant le Gouverneur Général qui leur a serré la main.

Après une série de journées plus ou moins pluvieuses, le ciel rasséréné semble devoir, cette année, favoriser particulièrement la fête de la Saint-Albert qui, pendant les journées de demain et surtout d'après-demain 15 novembre, va mettre en liesse toute la population monégasque, heureuse de manifester, à pareille date, de son profond attachement et sa sincère affection pour la Maison Souveraine de Monaco.

Les préparatifs pour le pavoiement et les illuminations sont presque partout terminés et tout permet d'espérer que rien ne viendra contrarier l'éclat de cette belle fête dont nous publierons le compte-rendu dans notre prochain numéro.

A l'occasion de la Saint-Albert, M. Gompers, joailler à Monte Carlo, vient de faire parvenir à S. Exc. M. le Gouverneur Général une somme de cinq cents francs pour les pauvres les plus nécessiteux de Monaco.

On annonce que l'Impératrice Eugénie s'installera, vers la fin du mois, en sa coquette villa Cynos, au Cap Martin, à proximité, on le sait, du territoire de la Principauté. Elle y séjournera jusqu'à la fin mars, époque à laquelle Elle entreprendra, à bord de son yacht, une croisière en Méditerranée.

On a appris avec autant de surprise que de regret, dans la Principauté, la mort presque subite de l'excellent et sympathique chef d'orchestre, M. Désiré Thibault qui, depuis sept ans, dirigeait au théâtre de Monte Carlo les représentations d'opéras-comiques, d'opérettes et de ballets, et qui, au cours de la saison dernière, avait en outre la direction du délicieux petit orchestre composé de jeunes premiers prix du Conservatoire de Paris, orchestre dont les auditions, soit au Palais des Beaux-Arts, soit dans l'Atrium du Casino de Monte Carlo, obtinrent un légitime et très grand succès.

M. Désiré Thibault, qui était né à Arras en 1842, a fait une carrière artistique des plus brillantes et des mieux remplies. Après de remarquables études au Conservatoire où il obtint un premier prix de violon, il a été successivement chef d'orchestre du théâtre aux Folies-Dramatiques, au Théâtre National Lyrique, puis aux Bouffes-Parisiens, et en ces trois théâtres il n'a pas conduit moins de 220 premières représentations d'œuvres diverses dont un grand nombre de créations d'ouvrages restés populaires.

D'autre part, le regretté défunt, membre de la Société des Concerts du Conservatoire de Paris, fut élu en 1892, pour quatre ans, second chef d'orchestre de cette célèbre Société dont il dirigea maintes fois les auditions symphoniques. Ce mandat lui fut renouvelé deux fois pour une nouvelle période de quatre années. Il dirigea aussi au Trocadéro les Concerts officiels de l'Exposition de 1900 et il comptait, sans interruption, 32 ans de carrière de chef d'orchestre à Paris, lorsqu'en

1899, M. Coudert l'amena à Monte Carlo où son talent autant que son caractère cordial lui valurent rapidement d'unanimes sympathies.

Les obsèques de M. Désiré Thibault ont eu lieu hier matin au milieu d'une affluence très nombreuse d'amis attristés. Pendant la cérémonie religieuse, qui a été célébrée à l'église Saint-Charles, l'orchestre et les chœurs d'hommes du théâtre de Monte Carlo ont fait entendre, sous la direction de M. Louis Vialet, divers morceaux de circonstance interprétés avec autant de sentiment que d'art. De magnifiques couronnes avaient été déposées sur le cercueil.

Le deuil était conduit par M. G. Bornier, directeur général de la Société des Bains de Mer, et par M. Coudert, directeur du théâtre. Tout le personnel artistique de Monte Carlo et beaucoup de personnalités connues ont accompagné le convoi funèbre jusqu'au cimetière de Monaco. Après les dernières prières, M. Coudert a rappelé en termes émus les qualités de cœur et d'esprit de Désiré Thibault et lui a adressé, au nom de tous ses amis, un touchant et suprême adieu.

Vendredi prochain, 16 novembre, commencera la nouvelle saison théâtrale de Monte Carlo. Comme les précédentes années, c'est par une série de pièces en un acte, d'opérettes et de ballets que débutera la nouvelle saison, sous la direction de M. Coudert.

Le répertoire se composera d'abord d'une série de petites pièces (vaudevilles et opérettes en un acte).

Les représentations de ballet, dont l'éclat, d'année en année, s'accroît si brillamment, continueront à offrir aux spectateurs l'attrait de la musique, de la mise en scène et de la perfection chorégraphique. Les œuvres qui ont remporté sur notre scène le plus vif succès et qui constituent le répertoire du ballet de Monte Carlo reparaitront tour à tour : *Au Temps jadis*, le *Petit Faust*, la *Mariska*, *Puppenfee*, *Phryné*, *Flocon de Neige*. A cette série s'ajoutera *Zino-Zina*, ballet inédit de M. Paul Vidal, le prestigieux musicien de la *Maladetta*.

L'interprétation de ces différentes œuvres sera des plus brillantes, à n'en juger que d'après les noms des étoiles et des premiers sujets. On reverra avec plaisir, dans les rôles créés par elle, M<sup>lle</sup> Trouhanowa.

Nous aurons, d'autre part, en représentations, M<sup>lles</sup> Sandrini, Désiré Lobstein et Guillemin, premières danseuses de l'Opéra, et M<sup>lle</sup> Striscino, étoile de la Scala de Milan.

Le corps de ballet comprend, en qualité de premières danseuses : M<sup>lles</sup> G. Bertrand, Fabris, Charbonnel, Symons, Carrère et P. Giussani, et comme coryphées : M<sup>lles</sup> A. Ferrando, Négri, Pavlowa, Carrica et Relly.

Comme grandes opérettes, on donnera : *Véronique*, *Hans le Joueur de Flûte*, le *Grand Mogol*, la *Belle de New-York* et la *Fille du Tambour-Major*.

Sont engagées les divettes parisiennes : M<sup>mes</sup> Méaly, Mariette Sully, Rosalie Lambrecht, Berthe Roland, M<sup>me</sup> Patoret, M<sup>lle</sup> Alice Milet, M<sup>lle</sup> Germaine Charley, qu'entourera, pour les petits rôles, un charmant essaim de gracieuses artistes.

Les rôles masculins seront tenus par MM. Alberthal, Lagairie, Maurice Lamy, Ferval, Poudrier, Brunais, Fernal, Gamy, Dupont, Rose, Moret et Launay.

Le mauvais temps de ces jours passés a un peu retardé les départs de quelques yachts anglais pour la Méditerranée, mais les armements ne se sont pas ralentis et les journaux anglais annoncent que plusieurs propriétaires ont donné des ordres pour que leurs navires soient prêts à partir à la fin de l'année ou dans les premiers jours de 1907.

Le yacht à vapeur *Opale* de 45 tonneaux, appar-

tenant à M. André Acloque, a quitté dernièrement le Havre, pour venir par la voie intérieure à Cannes, où son propriétaire, vice-président de l'Union des yachtsmen de Cannes, séjourne tous les hivers.

Dans ses audiences des 6, 8 et 9 novembre 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Le Hoizec, Pierre-Marie, né à Vannes (Morbihan) le 6 décembre 1877, marin, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Thimotée, Antoine-Marius, né à Vence (Alpes-Maritimes) le 14 juin 1863, plombier-zingueur, demeurant à Monaco, vingt-quatre heures de prison pour ivrognerie ;

Chiabaut, André-Paulin, né à Peillon (Alpes-Maritimes) le 25 mai 1868, manoeuvre, demeurant à Beausoleil, six jours de prison et 16 francs d'amende. Chiabaut, en outre, est déclaré incapable d'exercer une fonction publique, ou un emploi d'administration et privé du droit de port d'armes ;

Parodi, Antoine-Adrien, né à Monaco le 11 août 1864, aubergiste à Monte Carlo, 50 fr. d'amende pour exercice de la profession de cafetier-cabaretier sans autorisation ;

Rossi, Eugène-Michel, né à Vire (Calvados) le 25 mai 1868, marchand ambulant, demeurant à Paris,

Et Raynal, Jean-Antoine-Germain, né à Paris le 8 février 1875, cocher, demeurant à Paris, chacun un an de prison et 50 francs d'amende pour escroquerie.

## Lettre de Paris

Paris, 11 novembre 1906.

L'exposition des miniatures, gravures en couleurs, aquarelles et mezzotintes anglaises, médailles et pierres gravées du dix-huitième siècle, vient de fermer ses portes, après cinq mois d'un succès ininterrompu.

On peut dire qu'elle était l'œuvre de la Bibliothèque Nationale. C'est de la Bibliothèque Nationale que l'idée en est en partie ; c'est par deux des hauts fonctionnaires de la Bibliothèque qu'elle a été organisée : M. Mortreuil, secrétaire général, pour la partie administrative, M. Henri Bouchot, conservateur du département des Estampes, pour la partie artistique ; c'est grâce aux collections de la Bibliothèque qu'elle a pu réunir une série incomparable d'aquarelles et de mezzotintes ; c'est sur la garantie morale que leur offrait la Bibliothèque que les amateurs ont accepté de se dessaisir en sa faveur de leurs plus belles pièces ; enfin, c'est dans la nouvelle salle de la Bibliothèque, rue Vivienne, qu'elle a été installée. La Bibliothèque Nationale, sans le concours de laquelle une pareille exposition n'aurait pu se faire, n'a pas lieu de regretter l'appui qu'elle a prêté au Comité.

Ce comité, on le sait, est celui-là même qui, sur l'initiative de M. Henri Bouchot, s'était formé pour organiser l'exposition si remarquable et si justement célèbre des Primitifs français. Il comprend les plus éminentes personnalités du monde des arts et les principaux des amateurs et des collectionneurs de France.

La mort a frappé récemment M. Henri Bouchot, qui avait pris une part si grande à l'organisation de ces deux merveilleuses expositions rétrospectives et dont l'érudition impeccable, le renom, la compétence universellement reconnue, le zèle infatigable avaient si puissamment contribué à leur réussite. C'est en se rappelant ce qu'elles lui doivent qu'on mesure vraiment toute l'étendue de la perte que viennent de faire en lui la Bibliothèque Nationale et les arts français.

M. Mortreuil, l'aimable et distingué secrétaire général de la Bibliothèque Nationale, a très exactement défini le but de l'Exposition du dix-huitième siècle.

« Cette exposition, a-t-il expliqué, avait surtout pour objet de permettre aux amateurs, aux artistes, aux lettrés et même au grand public de connaître, par des pièces nombreuses et choisies, quelques côtés de l'art du dix-huitième siècle qui sont trop négligés dans les musées. On n'a point facilement accès dans les collections privées ; on ne peut pas consulter tout à son gré et pour le plaisir de satisfaire sa curiosité les collections de notre département des Estampes ; et l'on ignore trop souvent l'existence des collections de notre département des Médailles.

Le nombre des visiteurs payants a dépassé dix-huit mille. C'est un chiffre élevé ; il a permis au comité de couvrir amplement ses frais ; et même il lui a laissé un léger bénéfice, sans parler de celui que constitue, en somme, la propriété, qui lui est maintenant acquise, d'une installation qu'il pourra utiliser ultérieurement s'il organise de nouvelles expositions. »

Le comité, en effet, encouragé par le succès de ses deux premières initiatives, est bien décidé, semble-t-il, à persévérer dans la voie où il s'est engagé. Mais quelle exposition organisera-t-il tout d'abord ? Il a été déjà question, entre quelques-uns de ses membres, d'une exposition de portraits du seizième siècle, d'une exposition de manuscrits anciens et de reliures. Mais l'idée n'en existe encore qu'à l'état de projet et même de projet assez vague.

L'Académie des Beaux-Arts a tenu samedi, au Palais de l'Institut, sa séance publique annuelle. Suivant la coutume on y a exécuté l'envoi de Rome de l'un des jeunes hôtes de la Villa Médicis et la cantate couronnée cette année même.

Au cours de la même séance, M. Achille Jacquet, l'éminent graveur, président de l'Académie, a prononcé une allocution, et M. Henry Roujon, secrétaire perpétuel, a lu avec le plus vif succès une importante notice sur la vie et les œuvres de Paul Dubois.

Dans son discours, M. Jacquet a évoqué en termes éloquentes et émus la mémoire des membres défunts de l'illustre compagnie : Jules Breton, qui « pendant trente années, sur des toiles nombreuses dont l'énumération serait trop longue et qui sont autant de chefs-d'œuvre, chanta la poésie de la vie rustique » ; Henri Bouchot, dont la mort « détruisait avec lui toutes les espérances que donnaient son talent, sa science et sa féconde activité » ; M. Anatole Calmels, statuaire à Lisbonne, et M. Martenot, architecte de l'hôtel-de-ville de Rennes, l'un et l'autre correspondants de l'Académie.

Puis, M. Jacquet a annoncé qu'en mémoire de Jean Henner, son neveu, M. Jules Henner, vient de faire à l'Académie, dotation d'une rente de 9,000 francs ayant pour but de continuer aux pensionnaires peintres de l'Académie de France à Rome les avantages dont ils jouissent à la villa Médicis.

La remarquable notice de M. Henry Roujon sur Paul Dubois, a été fréquemment interrompue par de chaleureux applaudissements qui saluaient et la forme très heureuse et l'ingénieuse analyse de l'œuvre du grand sculpteur.

La séance d'auditions qui a suivi, a débuté par l'exécution de l'envoi de Rome de M. Aymé Kunc, intitulé *Ouverture de fête*. Elle est fort bien construite et instrumentée avec goût. On ne saurait encore y distinguer un tempérament bien personnel, mais quel envoi de Rome, si ce n'est la *Damoiselle élue* de Debussy, témoigna jamais d'une orientation bien nette ? L'œuvre de M. Kunc pêche peut-être par une certaine confusion, par plus de sentiment dramatique qu'il ne convient à un ouvrage de ce genre, mais les pittoresques en est piquant et certains détails d'orchestration sont d'une saveur charmante, et sa couleur — à laquelle les compositeurs russes ne sont pas toujours étrangers — ne manque pas de grâce et d'éclat.

*Ismail*, la cantate de M. Dumas qui obtint cette année le grand prix de Rome, a été accueillie avec une grande faveur. Elle renferme, suivant la coutume, en raccourci, les éléments habituels d'un opéra, et cette simplification extrême du mouvement dramatique n'est pas sans nuire grandement à l'intérêt musical ; tout y est combiné pour « le morceau » : il est donc assez difficile de distinguer dans ce résumé conventionnel ce qui pourrait être l'indice d'un tempérament dramatique ou symphonique.

Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que « le morceau » y est traité avec une grande facilité, une certaine sûreté d'écriture et un talent instrumental déjà assez raffiné. M. Dumas, bien qu'il se soit maintenu dans les traditions coutumières de l'école, semble vouloir s'en dégager. Et si l'on peut en juger par quelques phrases d'un heureux tour et par quelques détails d'orchestre agréables, il nous promet un musicien plus subtil que violent, plus élégiaque que profondément dramatique.

L'exécution était confiée à l'orchestre de l'Opéra, supérieurement conduit par M. Paul Vidal, et les solistes, Mlle Suzanne Cesbron, M. Cazeneuve et M. Jean Reder, ont été très dignes des applaudissements du public.

L. S.

## LE SECRET PROFESSIONNEL

Discours prononcé par M. l'Avocat Général DE MONICAULT, à l'Audience de rentrée du Tribunal Supérieur

(Suite. — Voir le numéro 2520)

### II

Plusieurs jurisconsultes ont estimé, du reste, que ces règles de police, critiquables à tant d'égards, étaient en contradiction flagrante avec les principes nouveaux posés par le législateur de 1810 dans l'article 378 du code pénal français, dont l'article 376 du code pénal monégasque est la reproduction littérale.

Le moment est donc venu, Messieurs, d'arrêter notre attention sur cet article. Son importance est primordiale dans cette étude, car il est le seul texte, qui soit en France, et ait été, à Monaco, jusqu'à la récente promulgation du code de procédure pénale, applicable à la question du secret professionnel. Aucun article de loi n'a jamais fait naître plus de controverses, donné lieu à plus de commentaires. Magistrats et professeurs en discutent depuis un siècle, et sans parvenir à tomber d'accord, la portée. Il est ainsi conçu :

« Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes, dépositaires par état ou profession, des secrets qu'on leur confie, qui, hors les cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets seront punis d'un emprisonnement d'un mois à six mois et d'une amende de cent à cinq cents francs. »

Le législateur, en édictant cette disposition, très simple à première vue, ne prévoyait pas toutes les conséquences qui lui seraient attribuées dans la suite. Il jugeait bon de renforcer, par une sanction pénale, une obligation

morale consacrée par la tradition, mais aucun indice ne laisse supposer, de sa part, l'intention de l'étendre au-delà de ses anciennes limites. Son innovation, d'apparence modeste, était destinée à donner satisfaction au sentiment public, et elle parut à tous si naturelle qu'elle passa presque inaperçue. Mais une réforme répond-elle à une idée juste, à un besoin réel, le germe déposé dans la loi ne reste pas stérile ; il se prête, suivant les circonstances, aux développements les plus riches et les plus variés. Cette loi d'observation courante s'est manifestée ici par une évolution dont il est intéressant de suivre la marche.

Le secret professionnel était, sous l'ancien droit, assimilé à un dépôt confié à la foi de celui qui l'avait reçu, et dont ce dernier devait fidèlement conserver la garde, tant que l'intéressé n'en avait pas réclamé la garde. Cette théorie, à laquelle semble encore correspondre la formule du code pénal, donnait pour base et mesure du secret professionnel un intérêt purement privé.

Elle a pendant longtemps servi de guide à la jurisprudence. Mais depuis de nombreuses années, elle a fait place, dans la faveur publique, à une autre conception, très séduisante par l'idée large et élevée d'où elle procède. Cette doctrine nouvelle fonde le secret professionnel sur un rapport synallagmatique, où, en face de l'intérêt particulier du client, se dresse l'intérêt social de la profession, qui doit toujours et partout l'emporter (1). Sur ce principe, proclamé intangible, repose la thèse, si fort en vogue, du secret obligatoire et absolu.

Ses champions sont légion, et parmi eux figurent des avocats de grand renom, des magistrats et des médecins fort distingués, qui, comme M. le conseiller Ch. Muteau et M. le professeur Brouardel, en ont exposé et défendu avec autant de science que de conviction les rigoureuses conséquences. Elle a conquis peu à peu, et d'une manière presque complète, la doctrine et la jurisprudence.

Ai-je besoin de dire que le succès de cette doctrine ne paraît pas avoir sa source dans le culte exagéré de nos contemporains pour la vertu de discrétion. Cette rare et précieuse qualité n'est pas, tout le monde le sait, fort à la mode en ce moment. Le système de publicité à outrance, qui est devenu un des traits distinctifs de notre temps n'est plus le monopole de la jeune Amérique ; il a traversé l'Atlantique, et au sein de la vieille Europe, il tend chaque jour, sous mille formes, à s'acclimater dans nos mœurs. On pourrait, à première vue, supposer que la thèse du secret obligatoire et absolu s'accommode mal avec ce goût de plus en plus général, explicité avec tant d'art parfois, pour toutes sortes de révélations indiscrètes. Mais, si elle contrarie nos inclinations, elle se recommande par des avantages pratiques, qui s'adaptent à nos instincts utilitaires, et ont été pour elle un puissant instrument de diffusion. Accessible par sa simplicité à tous les esprits, elle offre aux membres de certaines professions, et, en particulier, aux avocats et aux médecins, un moyen commode de se tirer, avec honneur et au mieux de leurs intérêts, de difficultés, parfois très embarrassantes. Quel attrait n'offre-t-elle pas, d'autre part, à tous ceux qui redoutent, dans la loi, les formules trop élastiques et leur préfèrent la netteté et la franchise des solutions ?

Ces considérations expliquent son éclatant succès, sa rapide popularité. Mais la logique même dont elle se réclame n'est-elle pas un défaut, en présence de l'infinie complexité des situations et des faits ? Des procès retentissants ont révélé les dangers d'un point de vue trop exclusif. Poussée à ses conséquences extrêmes, la doctrine du secret absolu et obligatoire aboutit à des résultats difficiles à accepter. Aussi plusieurs de ses partisans ont-ils cru nécessaire, pour en sauvegarder le principe, de lui donner plus d'élasticité. La nouvelle conception, à laquelle ils se sont arrêtés, aurait l'avantage d'être plus conforme à la réalité des choses, d'offrir à la diversité des espèces un cadre plus flexible et plus souple.

(A suivre).

(1) Voir rapport sur le secret professionnel, présenté à la Société Générale des Prisons par M. Hubert, avocat à la cour d'appel de Paris. Revue Pénitentiaire, 1905, page 525.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M<sup>e</sup> Charles Tobon, huissier à Monaco, 30, rue du Milieu.

### VENTE VOLONTAIRE

Le lundi 19 novembre 1906, à deux heures du soir, à la salle de vente Bricoux, rue des Orangers, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : bibliothèque, lits complets, canapés, fauteuils, chaises, buffet, commode, bureau, glaces, tables de nuit, couvertures, rideaux, piano et casier à musique, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles Tobon.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

# FÊTE DE LA SAINT-ALBERT

Mercredi 14 Novembre 1906

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

## ILLUMINATION GÉNÉRALE

DE LA PLACE DU PALAIS, DE MONACO-VILLE ET DE LA CONDAMINE

A 8 heures, sur l'Esplanade de la Batterie

# FEU D'ARTIFICE

tiré par MASSIMINO CUPELINI de Monaco

## RETRAITE MILITAIRE

AVEC LE CONCOURS

de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, de la Société « L'Etoile de Monaco », de la Société Philharmonique et de la « Lyre Monégasque ».

Jeudi 15 Novembre

# MONACO

A 11 h. et demie, sur la place du Palais

REVUE DE LA COMPAGNIE DES CARABINIERS

De 2 à 4 heures, sur la même Place

## JEUX DIVERS

COURSES DE FEMMES AVEC BAQUET — MAT DE COGNAC, ETC.  
(NOMBREUX PRIX)

## CONCERT

par la Société Philharmonique

# MONTE CARLO

De 3 h. 1/2 à 5 heures, sur la plate-forme de la place du Casino

## CONCERT

par les Sociétés : la Chorale « l'Avenir » et la « Lyre Monégasque »

# FÊTE DE NUIT

Illumination des Terrasses du Casino

LANCEMENT DE BALLONS LUMINEUX

par M<sup>me</sup> veuve CARUTA

De 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2, au kiosque de la Terrasse

## CONCERT

par la Société Philharmonique

A 8 h. et demie, au Fort Antoine

# FEU D'ARTIFICE

tiré par STÉVANO

EMBRASEMENT DE LA VILLE DE MONACO

A 9 heures, au kiosque de la Terrasse

## GRAND CONCERT

donné par l'ORCHESTRE DU CASINO

sous la direction de M. LÉON JEHIN

A 9 h. et demie, au Théâtre des Variétés à la Condamine

## REPRÉSENTATION POPULAIRE GRATUITE

AVEC LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

### VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 17 novembre courant, à neuf heures du matin, dans la salle de vente Cursi, sise boulevard Charles III, à la Condamine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : lits en bois complets, commodes, tables, chaises, glaces, pendules, buffets, canapés, fauteuils, secrétaires, baignoires, et un billard, etc., etc.  
Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.  
Monaco, le 8 novembre 1906.

L'Huissier, BLANCHY.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Sur baisse de mise à prix

Le lundi dix-neuf novembre mil neuf cent six, à trois heures de l'après-midi, à Monaco, rue du Tribunal, n° 2, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> EYMIN, notaire à ce commis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, du fonds de commerce ci-après désigné.

A la requête de M. RAYBAUDI, Sixte-Lazare, greffier en chef près le Tribunal Supérieur de Monaco, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, agissant en qualité de syndic de l'Union des créanciers de la faillite du sieur Louis BRIEULE, cafetier-restaurateur, demeurant à Monaco.

Le fonds de commerce à vendre consiste dans la

#### BRASSERIE MODERNE

avec Café Chantant et Restaurant

situé à Monaco, avenue de la gare, n° 5, et comprenant : la clientèle et l'achalandage, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, les vins et spiritueux, le droit au bail des lieux et toutes dépendances.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du dix octobre mil neuf cent six, sur la mise à prix de *douze mille francs*, mais cette mise à prix n'ayant pas été couverte, une nouvelle Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur en date du 8 novembre courant l'a abaissée à *sept mille francs*.

La vente aura en conséquence lieu, outre les charges, sur la mise à prix de *sept mille francs*, fixée par l'Ordonnance précitée, ci..... **7.000 fr.**

La consignation pour enchérir est de quinze cents francs, ci..... **1.500 fr.**

L'adjudicataire devra obtenir, à ses risques et périls, du gouvernement monégasque, les autorisations et licences nécessaires pour l'exploitation du fonds à vendre.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné.

Monaco, le dix novembre mil neuf cent six.

Signé : Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le dix novembre mil neuf cent six, n° 13 v°, case 3. Reçu un franc. (Signé : de Guiraud).

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le treize août mil neuf cent six, dont une expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le premier septembre mil neuf cent six, volume 99, numéro 4, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même.

M<sup>me</sup> Marie - Mathilde - Théodorine - Jeanne Marquet, rentière, veuve de M. Jules-Adolphe-Henri Béral, et M. Eugène-Victor-Joseph Marquet, architecte, demeurant tous deux à Monaco, rue Grimaldi, ont acquis ;

De M. Gustave Montier, propriétaire, demeurant à Paris avenue Malakoff n° 53,

Une parcelle de terrain située à Monaco quartier de Monte Carlo, lieu dit "Larvotto", d'une contenance approximative de six cents mètres carrés, cadastrée nos 175 P et 176 P de la section E, confinant : au nord, à la villa Belvédère, propriété des acquéreurs ; à l'est, au surplus de la propriété de M. Montier ; au sud, la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée ; et à l'ouest, à M. Gobin.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *cinquante cinq mille francs* ci..... **55,000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le treize novembre mil neuf cent six.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-neuf août mil neuf cent six, M. Théodore Gastaud, architecte, demeurant à Monaco, a acquis :

De la Société Civile particulière existant entre M. Philippe Adréani, célibataire-majeur, sans profession, demeurant à Nice, et M. Nicolas-Vincent Palmaro, employé au Commissariat du Casino de Monte Carlo, demeurant à Beausoleil,

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit Carnier Inférieur, d'une contenance de sept cent quatre-vingts mètres carrés environ, à l'angle de l'avenue Saint-Laurent et du boulevard des Moulins, cadastrée sous le numéro 304 P de la section D, confinant : au midi, le boulevard des Moulins ; au nord, M. Vincent Palmaro ; à l'est, l'escalier de l'Inzerna et à l'ouest, M<sup>me</sup> veuve Fournier.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *cent trente mille francs*, ci..... **130,000 fr.**

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le six septembre mil neuf cent six, volume 99, numéro 6, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même.

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le treize novembre mil neuf cent six.

Pour extrait :

(Signé) : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-deux octobre mil neuf cent six, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le huit novembre suivant, volume 99, numéro 10, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jour-d'hui même.

Monsieur Gustave Montier, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Malakoff, n° 53, a acquis de :

Monsieur Léon Montier, son frère, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Rivoli, n° 242,

Un immeuble, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, boulevard du Nord, n° 15 bis, dénommé « villa Rivoli », consistant en une villa à loyer, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée et sous-sol. Cet immeuble porté au plan cadastral sous le numéro 155 P, de la section D, confine : au midi, au boulevard du Nord ; à l'ouest, à la villa des Lauriers, propriété de monsieur Gustave Montier ; au nord, à la villa des Oeillets, propriété de monsieur de Prandières ; et à l'Est, à monsieur Gragnon.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt mille francs, ci **180,000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le treize novembre mil neuf cent six.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.